

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

22/03/2023

N° E23000046 /38

le président du tribunal administratif

Décision désignation commission ou commissaire du 22/03/2023

CODE : 1

Vu enregistrée le 15/03/2023, la lettre par laquelle Monsieur le Président de Saint-Marcellin Vercors Isère demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

Projet de modification numéro 5 du plan local d'urbanisme de la commune de Vinay (Isère) ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Pascale POBLET est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Président de Saint-Marcellin Vercors Isère et à Madame Pascale POBLET.

Fait à Grenoble, le 22/03/2023

le président,



Jean-Paul WYSS